



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Ouverture de la séance: à 19h35 à la buvette du stand de tir de Oulens s/ Echallens.

Nombre de membres présents: 9.

Membres excusés: Philippe ROULIN, Billy MOULLET, Frédéric MERMOUD, Pierre-Alain BIGLER, Georges CLAVEL et Michel MERMOUD.

C'est notre président Sylvain BIGLER qui dirige cette assemblée. Il nous fait savoir que selon l'article 14 des statuts de la société, l'Assemblée générale est valablement constituée et peut donc délibérer.

L'Assemblée générale se tiendra selon l'ordre du jour suivant:

1. Nouveaux membres / démissions
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du dernier procès-verbal
4. Approbation des comptes
5. Rapport du président
6. Élections statutaires
7. Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service
8. Communications du comité / projet de rénovation du toit
9. Divers et propositions individuelles



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Point 1 Nouveaux membres / démissions

1.1 Nouveaux membres

Alex MOULLET nous demande d'accepter sa candidature. Elle entre dans la société par acclamations.

1.2 Démissions

Pas de démissions cette année.

Point 2 Nomination des scrutateurs

Si le bulletin secret est demandé pour un vote, des scrutateurs seront désignés. Dans ce cas, Patrick HEYSÉ, notre caissier, officiera comme chef de bureau.

Point 3 Approbation du dernier procès-verbal

Notre secrétaire, Sylvain CONSTANTIN, donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015. La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal est accepté par acclamation tel que présenté.

Point 4 Approbation des comptes

Patrick HEYSÉ, notre caissier nous présente les comptes de l'exercice 2015.

Notre société présente un solde positif de 6485.65 CHF avec une fortune au 31 décembre 2015 de 54'817.45 CHF.

Blaise GONIN aimerait savoir le montant que les communes avoisinantes payent pour que leurs tireurs puissent venir à Oulens effectuer leurs obligations. Patrick nous informe que c'est 7'550.-.

Véronique MOULLET nous donne lecture du rapport de la commission de gestion. Elle félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes et invite ensuite les membres à les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité. L'assemblée décharge les organes responsables par acclamations et le président remercie le caissier et les vérificateurs.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Point 5 Rapport d'activités

5.1 Rapport du président

La participation aux tirs obligatoires et tirs en campagne pour l'année 2015 se décompte comme suit: 64 programmes obligatoires et 22 tirs en campagne. Merci aux participants pour leur travail lors des journées de tir.

Nous avons participé au tir fédéral en Valais et au tir du Sanglier à Goumoëns.

Félicitations aux tireurs qui ont participé.

Pas de médaille de maîtrise en campagne cette année, mais la SVC a créé une 7ème médaille.

5.2 Assemblées et séance de comité

Les membres du comité ont participé aux traditionnelles assemblées concernant la société de tir et se sont réunis à plusieurs reprises pour organiser la saison de tir à venir et la réfection du toit.

Nous avons un nouvel officier de tir, monsieur Sébastien Thüler, avocat et juge militaire. Il habite Bavois et nous a averti que cette année, les contrôles seront axés sur le contrôle d'entrée et sur la zone de sécurité 5 de la butte.

Point 6 Élections statutaires

Selon l'article 15 des statuts de la société, l'élection du comité se déroule cette année.

6.1 Élection du comité

Le comité se représente au complet et est élu par acclamations.

Le comité de la société se présente comme suit pour la saison 2016-2017:

Président: Sylvain BIGLER

Vice-président: Stéphane BINGGELI

Caissier: Patrick HEYSÉ

Secrétaire: Sylvain CONSTANTIN

Chef des tirs: Blaise GONIN

6.2 Élection de la commission de gestion

La commission de gestion se compose comme suit pour la saison 2016-2017:

Premier vérificateur: Andy MATHYS

Deuxième vérificatrice: Véronique MOULLET

Suppléant: Eric ROULIN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Point 7 Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service

Le programme du tir obligatoire reste inchangé. Les tirs obligatoires sont considérés comme réussis lorsque le militaire astreint au tir:

- a obtenu un minimum de 42 points et
- n'a pas obtenu plus de trois zéros.

Les classes d'âge sont définies comme suit:

Actifs: de 1971 à 1995

Seniors: de 1957 à 1970

Vétérans: de 1947 à 1956

Seniors vétérans: jusqu'à 1946

Juniors: de 1996 à 1999

Adolescents: de 2000 à 2006

Sont astreints, les militaires qui ont accompli leur école de recrues en 2015, et jusqu'à la classe d'âge 1982. Ainsi que les classes d'âges 1982 à 1985 pour autant que les jours de service obligatoires soient accomplis.

Les prestations de la Confédération restent inchangées: 160.- CHF de base, 18.- CHF pour un tir obligatoire effectué par un militaire astreint et 8.- CHF pour un tir en campagne.

Notre président nous rappelle que les munitions lors de répétition sont à la charge du tireur.

Point 8 Communications du comité

Cette Assemblée générale se déroule plus tôt que d'habitude car nous voulons rénover le toit du stand. Nous voulions proposer aux membres de pouvoir accepter ces travaux pour que ceux-ci soient effectués avant la saison de tir.

Deux offres on été demandées pour enlever l'Eternit et la remplacer par des panneaux sandwich isolés de 40 mm. L'entreprise Panchaud a le mieux répondu au cahier des charges. Nous proposons donc à l'assemblée d'accepter la rénovation du toit par cette entreprise, pour un montant selon son offre de 25'600 CHF. En cas d'acceptation, les travaux débiterons avant la saison de tir 2016.

Notre président ouvre la discussion.

Jean-Marc MATHYS demande si l'Eternit va poser problème. Monsieur Panchaud va s'en occuper.

Véronique MOULLET demande si tout est compris dans l'offre. Notre président détaille l'offre.

Eric ROULIN demande si l'avant-toit est touché. Sylvain BIGLER lui répond par la négative.

Notre président nous précise qu'il est prévu une semaine de travaux.

Eric ROULIN propose de refaire l'avant-toit en même temps. Blaise GONIN propose que l'on intervienne nous même plus tard.

Jean-Marc MATHYS propose de demander un devis pour l'avant-toit. Notre président se chargera de demander ce devis.

Eric ROULIN propose de mettre une bande de cuivre pour pouvoir marcher sur le toit lors du nettoyage. Cette proposition sera étudiée.

La rénovation du toit est acceptée et sera faite dans les plus brefs délais.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

8.1 Journée d'entretien

La journée d'entretien se déroulera le 30 avril. Sylvain BIGLER remercie par avance les membres qui participeront. Il remercie également tous les membres qui participent tout au long de l'année à l'entretien de nos installations.

8.2 Giron de chant 2016

Ce giron se déroulera du 20 au 22 mai. La société de tir est associée à la société de l'Abbaye pour tenir un caveau. Il faudra construire et gérer un bar avec service de raclettes.

8.3 Assainissement de la butte

Aussi longtemps que le stand est en activité et qu'il n'y a pas de cultures sur les buttes, nous n'avons plus besoin de les assainir. Le comité souhaite néanmoins installer des récupérateurs pour être au plus près des normes.

Jean-Marc MATHYS demande le prix des récupérateurs. Sylvain BIGLER nous informe que c'est environ 6'000 CHF par cible mais qu'il est facile d'en trouver d'occasion.

8.4 T-shirts

Le comité propose de faire des t-shirts pour les membres de la société, mais le devis proposé est trouvé trop cher. On va essayer de trouver des sponsors.

8.5 Communications du chef des tirs

Blaise GONIN nous fait part du programme de cette année, avec comme principale sortie, le tir cantonal au Tessin. Les inscriptions ne sont pas encore parties, mais cela ne va pas tarder.

Notre chef des tirs nous indique également que les moniteurs recevront les horaires d'ouverture du stand en temps voulu.

Sylvain BIGLER propose de payer le tir du Tessin avant d'y aller y compris ceux qui n'ont pas payé leur facture de l'année passée.

Point 9 Divers et propositions individuelles

Selon l'article 14 des statuts de la société, aucune proposition n'est parvenue au comité dans les délais. Sylvain BIGLER donne néanmoins la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Eric ROULIN propose de faire plus d'activités extérieures pour motiver les gens. Notre président relève que les gens ont moins de temps.

Notre président clôt l'assemblée à 20h35.

Le secrétaire

Le président

Sylvain CONSTANTIN

Sylvain BIGLER